

## L'ANSES lance une nouvelle mise en garde contre le bisphénol A

L'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a lancé une nouvelle mise en garde contre le bisphénol A (BPA), produit classé perturbateur endocrinien et jugé inquiétant pour les générations à venir.

L'ANSES avait déjà pointé du doigt en septembre 2011 les effets potentiellement néfastes de cette substance. Cette fois, elle va encore plus loin dans sa mise en cause, en tenant compte des expositions réelles de la population au BPA par l'alimentation, l'air respiré ou encore par contact cutané.

### Un risque potentiel pour l'enfant à naître

C'est la première fois qu'une agence d'expertise sanitaire complète la littérature scientifique par des mesures d'exposition de la population, ainsi que des études menées sur les animaux, pour évaluer le niveau de risque.

Les mesures de BPA faites dans l'air des habitations, dans les poussières, l'alimentation, l'eau ou encore les tickets de caisse, ont permis d'évaluer cette exposition. L'agence conclue que le BPA représente « un risque potentiel pour l'enfant à naître des femmes enceintes exposées » car dans 23% des situations analysées, les femmes enceintes potentiellement exposées à des taux élevés de BPA, présentent un risque supérieur de cancer du sein pour leur futur enfant.

D'autres risques sanitaires d'une exposition au BPA pour l'enfant à naître ont été mis en avant, comme d'éventuels effets sur « le cerveau et le comportement, le métabolisme et l'obésité ou encore l'appareil reproducteur féminin ».

### Sources d'expositions

Le bisphénol A est une substance chimique utilisée depuis plus de 50 ans principalement dans deux applications, à savoir, la fabrication de matières plastiques de type polycarbonate (plastique dur) et certaines résines époxydes utilisées dans les vernis intérieurs des boîtes de conserves.

La population est donc principalement exposée au bisphénol A par le biais de son alimentation (80% des contaminations) à travers ces fameuses boîtes de conserve. Pour l'ANSES, les bonbonnes en plastique (type polycarbonate) des fontaines à eau, comme on en trouve dans les entreprises, représentent également un risque additionnel de contamination.

Certaines professions sont également plus exposées que d'autres, c'est notamment le cas des caissières qui manient en permanence les tickets de caisse, papiers à impression thermiques comportant du bisphénol A.

### Des alternatives au BPA ?

Suite au premier avis de l'ANSES, la France avait décidé de bannir le BPA des contenants alimentaires, à commencer par ceux destinés aux nourrissons dès 2013, puis ceux pour l'ensemble de la population en 2015. Pour l'ANSES, « cette nouvelle législation devrait conduire à une baisse très significative du niveau d'exposition au bisphénol A ».

Toutefois l'agence s'inquiète des produits substitutifs utilisés dans l'industrie, « en particulier, en l'absence de données scientifiques complémentaires, l'Agence n'encourage pas à utiliser d'autres bisphénols comme solution de substitution ».

En effet, les données toxicologiques concernant les bisphénols M, S, B, AP, AF, F et BADGE sont insuffisantes et à ce jour. Il n'est donc pas possible d'évaluer les conséquences sanitaires de ces produits qui s'avèrent être de potentiels « perturbateurs endocriniens ».

L'ensemble de ces substances partagent une structure chimique commune aux composés de la famille des bisphénols, qui leur confère des propriétés oestrogéniques, mimant l'action des hormones féminines.